

Lourdes

L'INSPIRATRICE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à un Conseil municipal à distance, par visioconférence, et ce sur le fondement de la loi n° 2020-290 pour faire face à l'épidémie de covid-19, et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 (article 6) :

le mardi 26 mai 2020
à 18 heures 00,

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la réunion se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister.

Le caractère public de la réunion sera toutefois réputé satisfait dès lors que les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

La séance sera ainsi rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lourdes, au lien suivant : <https://www.youtube.com/channel/UCzR6rGVB4SS4ZosjDlhclg>

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour relatif à cette séance.

Lourdes, le 20 mai 2020



Le Maire,

Josette BOURDEU

Vice-présidente du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
Vice-présidente de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE
Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 28 février 2020.

- Information sur le déroulé de la crise liée au covid-19 à Lourdes et la continuité des services municipaux depuis le 17 mars 2020, et sur les conséquences financières prévisionnelles de cette crise sur les finances communales.
- Information sur le projet de nouveau pont sur le Gave.

I - ADMINISTRATION GENERALE

1 - Modalités d'organisation des Conseils municipaux de la Ville de Lourdes durant la période d'état d'urgence sanitaire liée au covid-19

II - FINANCES

- 2 - Fiscalité directe locale : fixation des taux de l'année 2020
- 3 - Demande de subvention au titre de la DSIL 2020 pour le nouveau pont du Gave
- 4 - Demande de subvention au titre de la DSIL 2020 pour le dépôt des images du Centre de supervision urbain (CSU) vers la Police Nationale

III - TRAVAUX / URBANISME

5 - Convention pré-opérationnelle d'action foncière entre la Ville de Lourdes, l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées sur les "îlots Cagots-Ribère et Anvers"

IV - AFFAIRES JURIDIQUES

- 6 - Echange de parcelles entre la Ville de Lourdes et la SARL GEDA concernant la cession à titre onéreux d'un terrain nu sis Boulevard du Centenaire
- 7 - Convention entre la Ville de Lourdes et la SASU Le Louis pour la prise en charge financière des frais d'extension de réseau ENEDIS (résidence seniors UNITI)
- 8 - Délibération relative à la cession à titre onéreux d'une bande de terrain à détacher de la Voie verte des Gaves à M. et Mme LOZANO
- 9 - Bancs de la Grotte : vente du banc n° 1 à Mme Christiane BAJAC
- 10 - Bancs de la Grotte : vente du banc n° 2 à M. Philippe LAVIE
- 11 - Bancs de la Grotte : vente du banc n° 3 à la SAS FILANE, représentée par M. Philippe FIALHO

V - DECISIONS DU MAIRE

12 - Décisions du Maire - Compte rendu